

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
21 mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 23^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 novembre 2004, à 9 h 30

Président : M. MacKay. (Nouvelle-Zélande)
puis : M^{me} Samayoa-Recari (Vice-Présidente). (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Kuznetsov

SommairePoint 109 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)Point 113 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)Point 118 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 9 h 50.

Point 109 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite) [A/59/6 (Part I)] et Corr.1, A/59/6 [(Part II) (Programmes 1 à 26)], A/59/16, A/59/69, A/59/79 et A/59/878; A/C.5/59/13, A/C.5/59/14 et A/C.5/59/15)

1. **M. Kramer** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, déclare que si le processus révisé de planification et de budgétisation, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/269 sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies : programme pour aller plus loin dans le changement, est appliqué pour la première fois et représente une opération en cours, il est déjà évident que les changements apportés ont amélioré la situation et permettront à l'Organisation de mieux faire face à des situations nouvelles. Les directeurs de grands programmes ont confirmé que l'alignement de la période de planification sur la période budgétaire biennale a fourni une base plus réaliste pour la planification et la programmation.

2. Plutôt que de répéter les débats qui ont eu lieu au Comité du programme et de la coordination (CPC) au sujet du premier volet (Plan-cadre) tels qu'ils ressortent du rapport sur sa quarante-quatrième session (A/59/16), les États Membres devraient s'attacher à confirmer les huit priorités déjà recensées. Ces priorités servent, depuis 1988, à orienter les travaux de l'Organisation et, malgré les changements intervenus dans le monde, correspondent toujours à ses objectifs. On ne saurait toutefois adopter une approche statique, car les programmes, les sous-programmes et les activités spécifiques doivent correspondre aux conditions actuelles et aux conditions qui pourraient se présenter à l'avenir et doivent être effectivement mis en œuvre.

3. Si le cycle de la planification et de la budgétisation s'est amélioré, le Comité du programme et de la coordination n'a pas réussi, pour la deuxième année consécutive, à examiner et à améliorer ses méthodes de travail afin de produire une valeur ajoutée à la mesure du temps et des efforts qu'il y consacre. Une réorganisation générale s'impose et doit comporter des sessions plus courtes, une forte réduction du temps consacré à redéfinir les indicateurs de succès et une plus large place accordée aux enseignements tirés des résultats des évaluations et de l'exécution des programmes. Les trois délégations au nom desquelles il

parle se rangent à l'avis du Comité du programme et de la coordination selon lequel le rapport du Secrétaire général sur le choix des priorités, s'il est examiné, devrait l'être en 2005 (A/59/87).

4. **M. Terzi** (Turquie) note que le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 est le premier budget global axé sur les résultats que l'Organisation a établi. Une budgétisation axée sur les résultats encouragera l'Organisation des Nations Unies à être plus responsable et consciente de ses objectifs, ce qui exigera une transformation fondamentale de sa culture. S'il est vrai que cela nécessitera du temps, les directeurs pourront accélérer ce processus en adhérant pleinement à une gestion axée sur les résultats et en encourageant la participation du personnel, la constitution d'équipes, l'innovation et la formation continue. En raison du caractère relativement nouveau de la budgétisation axée sur les résultats, il est trop tôt pour formuler des conclusions qui influenceront sur les décisions stratégiques pendant le prochain exercice budgétaire. La délégation canadienne espère toutefois que l'Administration comparera les résultats escomptés et effectifs avec ceux des exercices antérieurs afin que les résultats puissent servir pour la gestion et l'ajustement des opérations en cours et, en dernière analyse, pour la planification stratégique.

5. En raison de la complexité et de l'évolution constante des activités de l'Organisation des Nations Unies, les délégations ne peuvent pas s'attendre à s'occuper de microgestion. Il est donc capital de disposer d'une structure valable de responsabilisation, de solides mécanismes de contrôle interne et externe, d'une division rationnelle du travail et de mécanismes d'information, ainsi que de systèmes améliorés de contrôle et d'évaluation, afin que les États Membres puissent observer les résultats de leurs décisions stratégiques. À cet égard, la délégation canadienne se félicite du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/59/79), qui mérite d'être examiné de près.

6. Il importe d'envisager les réformes sous un angle global et intégré. À cet égard, l'orateur rappelle que les États Membres ont approuvé un certain nombre de réformes touchant leurs propres méthodes de travail. Afin de rationaliser le processus complexe et coûteux de la planification et de la budgétisation, un cadre stratégique a été adopté, sous la forme d'un plan-cadre

et d'un plan-programme biennal. Il note avec satisfaction que le cadre stratégique proposé (A/59/6) réduit d'une part la microgestion et permet aussi aux délégations de rattacher le budget biennal aux objectifs à long terme de l'Organisation. Le Comité du programme et de la coordination cherche également à améliorer ses méthodes de travail. Peu de progrès ont malheureusement été accomplis dans ce domaine, malgré les efforts réalisés par le Comité à sa quarante-quatrième session.

7. L'orateur dit avoir pris note avec intérêt de la recommandation du Comité du programme et de la coordination (A/59/16, par. 349) concernant la comptabilité des coûts par activité. Si la comptabilité analytique constitue pour les directeurs un moyen commode de déterminer le coût d'achat ou d'utilisation des ressources dans une organisation, elle s'applique plus facilement aux entreprises manufacturières qu'au secteur public et aux organisations sans but lucratif. Avant que des méthodes de comptabilité analytique puissent être adoptées à l'Organisation des Nations Unies, elles devront être modifiées pour tenir compte de la diversité et de la nature très spéciale des activités de l'Organisation. Leur coût et leurs avantages potentiels devront donc être examinés avec soin et les meilleures pratiques examinées avant qu'une décision quelconque puisse être prise.

8. **M. Al-Ansari** (Qatar), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le plan-cadre [A/59/6 (Part I)] n'est pas aussi équilibré qu'il aurait pu l'être s'agissant du développement économique, social et culturel. Les objectifs de développement internationalement convenus, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992, représentent les plus hautes priorités de l'Organisation et devraient être dûment repris dans le plan-cadre. Les huit domaines prioritaires du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/57/6/Rev.1) demeurent valables et devraient être réaffirmés. Le Groupe note que l'énoncé de ces priorités ne traduit aucun ordre d'importance. Ainsi donc, s'il est toujours nécessaire de faire face aux nombreux conflits à travers le monde et de combattre le terrorisme international, la place accordée à ces questions ne doit rien enlever à l'importance des questions de développement, et des ressources appropriées devraient être mises à la disposition de tous les programmes et activités

approuvés. À cet égard, l'orateur souligne que le droit au développement est une composante primordiale d'une conception intégrée des droits de l'homme.

9. Le Groupe note l'emploi dans le plan-cadre d'expressions telles que « biens collectifs mondiaux » et « indivis mondial » (par. 19), parmi diverses autres aux paragraphes 2, 6, 22 et 26, en dépit du fait qu'il n'existe aucun accord intergouvernemental sur leur définition ou leur portée. Il est dit au paragraphe 36 du plan-cadre que les textes portant autorisation des travaux qui sont énumérés dans le plan-programme biennal sont adressés aux gouvernements, aux organes intergouvernementaux, aux organismes des Nations Unies et à d'autres entités, ainsi qu'au Secrétaire général, et que la responsabilité de l'exécution des programmes ne revient pas uniquement aux États Membres, agissant individuellement ou constitués en organes intergouvernementaux, pas plus qu'au Secrétariat. À cet égard, le Groupe souhaite réitérer que conformément à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats visent à mesurer les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes de l'Organisation et non ceux obtenus par tel ou tel État Membre.

10. Le Groupe s'associe à la recommandation du Comité du programme et de la coordination concernant le plan-cadre (A/59/16, par. 65). En outre, il souhaite demander que la section sur les objectifs à long terme de l'Organisation soit remaniée, en consultation avec les services organiques, afin de correspondre aux priorités convenues par les États Membres lors des conférences internationales pertinentes. Ce document, sous sa forme remaniée, devrait aussi indiquer clairement quels sont les organes du Secrétariat chargés de mettre en œuvre ces objectifs.

11. S'agissant du plan-programme biennal [A/59/6 (Part II)], l'orateur souligne l'importance que le Groupe attache aux opinions formulées par les organismes intergouvernementaux spécialisés au sujet des divers programmes du cadre stratégique et à l'examen de ces programmes par les organes intergouvernementaux concernés sur les plans sectoriel, fonctionnel et régional, conformément aux Règlement et Règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (Règles PPBME). À ce sujet, il espère que les grandes commissions achèveront l'examen des fascicules du

programme que le Comité du programme et de la coordination leur a transmis. S'agissant de la structure et du format des programmes et de l'articulation des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats, le Groupe note que certains indicateurs de résultats demeurent quelque peu abstraits et que, en l'absence de bases de référence et d'objectifs, il est difficile, lors de l'examen de chaque programme, d'évaluer sa pertinence et sa mesurabilité. Par ailleurs, certains indicateurs mesurent la quantité de travail plutôt que la qualité des résultats obtenus. Le Secrétariat devra améliorer les systèmes de données, fixer des normes, élaborer des manuels et des directives et mener des programmes de formation pour faire face à ces problèmes.

12. Le Comité du programme et de la coordination joue un rôle capital dans la planification des programmes, la budgétisation, le suivi et l'évaluation. Le Groupe se félicite donc des efforts suivis réalisés par le Comité pour améliorer ses méthodes de travail et ses procédures ainsi que de sa décision d'accorder la priorité à cette question à sa prochaine session. Le Groupe respecte la nature intergouvernementale du Comité du programme et de la coordination, qu'il estime être l'instance la plus appropriée pour ce débat.

13. En ce qui concerne le rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2002-2003 (A/59/69), le Groupe note avec satisfaction que le Secrétariat a su mettre en œuvre avec succès les mandats nouveaux ou modifiés adoptés pendant l'exercice biennal 2002-2003, au titre notamment du Consensus de Monterrey, du Plan d'action de Johannesburg et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il s'inquiète toutefois que la préparation d'une proportion importante des indicateurs de résultats sans données de référence risque d'entacher l'exactitude des renseignements contenus dans le rapport sur l'exécution des programmes. Tout en étant favorable à la recommandation (A/59/16, par. 41) visant à aligner plus étroitement les futurs rapports concernant l'exécution des programmes sur les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats, le Groupe espère que des informations sur les produits continueront d'être fournies. Le Secrétariat devrait aussi veiller à illustrer la réalisation des résultats escomptés de manière concrète, certaines des explications fournies dans le rapport actuel étant trop vagues et génériques. Des normes constantes devraient

être fixées pour les enquêtes et autres formes d'évaluation d'exécution, ce qui garantirait l'application de critères communs pour évaluer les résultats. S'agissant de la proposition du Secrétaire général visant à modifier le rapport biennal sur l'exécution des programmes de façon à mettre l'accent sur la réalisation des résultats escomptés [A/58/395, par. 43 e)], le Groupe note que dans sa résolution 58/269, l'Assemblée générale a simplement prié le Secrétaire général d'améliorer la présentation des rapports sur l'exécution des programmes et l'évaluation des programmes et le choix des dates auxquelles ces rapports paraissent.

14. En dernier lieu, tous les programmes et activités approuvés par les organes délibérants devraient faire l'objet d'un suivi, être adaptés selon que de besoin et pleinement mis en œuvre, conformément aux règles PPBME, tandis que tous les directeurs de programme devraient respecter les résolutions, règlements et règles relatifs à la budgétisation et à la gestion axée sur les résultats. En particulier, l'abandon des produits dérivés de mandats législatifs doit être approuvé par l'organe intergouvernemental compétent.

15. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que ce groupe souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. À sa quarante-quatrième session, le Comité du programme et de la coordination a consacré beaucoup de temps à l'examen du cadre stratégique envisagé pour la période 2006-2007 (A/59/6). Cela l'a empêché de parvenir à des conclusions sur les mesures qui pourraient être prises pour améliorer ses méthodes de travail et ses procédures. Le Groupe attache une grande importance à cette question et se félicite de la décision du Comité d'y revenir au début de sa prochaine session.

16. Le Groupe rend hommage aux efforts réalisés par le Bureau des services de contrôle interne afin d'améliorer la présentation et la teneur du rapport sur l'exécution des programmes. Il relève avec satisfaction que, pendant la période à l'étude, le taux d'application des produits approuvés par les organes délibérants a été de 84 %, soit 1 % de plus que le taux atteint en 2000-2001. Le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/69) constitue la première occasion d'évaluer l'application du cadre logique axé sur les résultats. Le Groupe s'attendait donc à ce que le Secrétariat précise pourquoi il n'a pas été en mesure de mettre pleinement à exécution les

produits programmés ou pourquoi un taux d'exécution relativement faible a été enregistré dans certains domaines, et il espère que des informations plus complètes figureront dans les rapports ultérieurs. Afin de mesurer les résultats, il est indispensable, au moment de la formulation des réalisations escomptées, de disposer de données fiables pour établir des références à partir desquelles le Secrétariat peut évaluer ses résultats. Le Groupe se félicite de la coopération dans ce domaine qui s'est instaurée entre le Bureau des services de contrôle interne et la Division de la planification des programmes et du budget ainsi que de la formation à l'application du cadre axé sur les résultats qui est fournie aux directeurs et aux fonctionnaires. Il espère que, dans le prochain rapport sur l'exécution, le Secrétariat étouffera les progrès réalisés dans l'établissement et la collecte de données de référence et de données sur les objectifs, ainsi que sur les critères utilisés et que les directeurs de programmes s'emploieront pleinement à rassembler et à analyser des données sur l'exécution.

17. S'agissant du cadre stratégique proposé, le Groupe approuve les vues du Groupe des 77 et de la Chine concernant le plan-cadre [A/59/6 (Part I)]. S'agissant du plan-programme biennal [A/59/6 (Part II)], le Groupe note avec satisfaction que le Comité du programme et de la coordination s'est fermement prononcé en faveur du programme 9 (Appui de l'Organisation des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et apprécie le rôle joué et la contribution apportée jusqu'ici par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Il est important que les organismes du système des Nations Unies intensifient leurs activités à l'appui du NEPAD, ce qui ne pourra se faire que grâce à une coordination accrue entre eux. Le Groupe note donc avec plaisir que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Comité du programme et de la coordination s'intéressent à la question. Il souscrit aux conclusions et recommandations formulées par ce dernier aux paragraphes 168 et 469 à 476 de son rapport (A/59/16).

18. En ce qui concerne le programme 14 (Développement économique et social en Afrique), le Groupe trouve encourageants les progrès réalisés par la Commission économique pour l'Afrique dans l'harmonisation des objectifs d'ensemble de ses programmes avec les objectifs et les priorités du

NEPAD et les objectifs de développement internationalement acceptés. Il se félicite de la place que le Comité du programme et de la coordination accorde au rôle de coordination de la Commission, en particulier en ce qui concerne le NEPAD. Il reconnaît que les programmes de la Commission pourraient être modifiés pour correspondre au rôle qu'elle joue dans le suivi du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), y compris en ce qui concerne les réunions régionales consacrées à l'application qu'elle accueille. Le Groupe note que des mesures énergiques pour faire face aux défis que constituent le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses, constitueront une composante essentielle du travail de la Commission en 2006-2007.

19. En dernier lieu, le Groupe souhaite souligner l'importance qu'il attache aux rôles respectifs de la Cinquième Commission, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans l'examen au plan intergouvernemental de la planification, de la programmation et de la budgétisation.

20. **M^{me} Bethel** (Bahamas) dit qu'il est regrettable que le Comité du programme et de la coordination n'ait pas été en mesure de formuler des recommandations au sujet du premier volet du cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 et de certaines sections du deuxième volet. Cette délégation reconnaît toutefois qu'il est difficile de parvenir à un consensus dans toute procédure intergouvernementale. Elle se félicite du rapport du Comité (A/59/16) et appuie pleinement les recommandations qui y figurent.

21. Pour que le cadre soit vraiment stratégique, il doit prendre en compte les objectifs à long terme de l'Organisation. À cet égard, la délégation bahamienne est déçue que le plan-cadre [A/59/6 (Part I)] ne contienne rien de substantiel concernant la lutte contre la drogue et la prévention internationale du crime, qui étaient au nombre des huit domaines prioritaires retenus pour les périodes 1998-2001 et 2002-2005 et de ceux proposés pour la période 2006-2007. Les conditions qui avaient présidé au choix de ces priorités existent toujours, et sa délégation serait donc favorable à leur maintien. Elle a noté avec intérêt les paragraphes consacrés aux enseignements tirés de l'expérience, car cela est important pour que l'Organisation puisse atteindre ses objectifs.

22. La délégation bahamienne appuie vivement les efforts du Comité du programme et de la coordination pour contrôler l'appui fourni par le système des Nations Unies au NEPAD et souscrit aux conclusions et aux recommandations qui figurent aux paragraphes 469 à 476 de son rapport. En particulier, elle reconnaît la nécessité d'une campagne soutenue pour amener les partenaires à appuyer le NEPAD. Elle se félicite de la place que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination accorde à la mise en œuvre coordonnée de la Déclaration du Millénaire. Ainsi que l'a déclaré le Comité du programme et de la coordination, il est indispensable d'éviter les doubles emplois et de garantir la complémentarité des efforts entre le Conseil et d'autres organes interinstitutions dans le suivi et les rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et d'autres textes issus des conférences et sommets de l'ONU.

23. La délégation bahamienne souhaite encourager le Comité du programme et de la coordination à poursuivre l'action utile qu'il mène dans le domaine de l'évaluation. Elle appuie fermement les propositions visant à ce que le Comité réalise des évaluations thématiques, car les conclusions de ces évaluations lui permettront de s'intéresser à la coordination et à la coopération entre les programmes de l'Organisation des Nations Unies. Elle a noté que le Comité souhaitait poursuivre l'examen du rapport du Secrétaire général sur le choix des priorités (A/59/87) à sa quarante-neuvième session. Elle estime toutefois que l'Assemblée générale devrait achever l'examen de cette question à la session en cours.

24. Le Comité du programme et de la coordination est un organe technique créé pour formuler des conseils sur la coordination, le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre des programmes. Au fil des ans, il s'est quelque peu écarté de cette mission. En conséquence, ses recommandations ont été critiquées, ce qui est regrettable, car c'est un organe extrêmement utile. Sa délégation participe activement aux travaux du Comité, auxquels elle attache une grande importance. Elle regrette donc que, faute de temps, le Comité n'ait pas été en mesure de formuler des recommandations précises au sujet des mesures destinées à améliorer ses méthodes de travail et ses procédures. Il a toutefois procédé à un échange de vues fructueux et pourra s'inspirer, à sa prochaine session, des propositions qui ont été formulées. Si des changements s'imposent, sa

délégation souhaite déconseiller à l'Assemblée générale d'imposer des réformes sans autoriser le Comité du programme et de la coordination à poursuivre lui-même les délibérations sur la question. L'expérience a montré que les efforts de réforme ont beaucoup plus de chances de réussir lorsqu'ils bénéficient de la valeur ajoutée des recommandations réfléchies de l'organe à réformer.

25. **M. Tal** (Jordanie) dit qu'une bonne planification stratégique est indispensable pour la réussite de la mise en œuvre des directives données par les organes délibérants; cela garantit que les objectifs à long terme de l'Organisation sont bien définis et trace la méthode la plus efficace pour les atteindre.

26. Tout en étant reconnaissante des efforts réalisés pour résumer ces objectifs à long terme dans le plan-cadre [A/59/6 (Part I)], sa délégation estime qu'une place exagérée a été accordée à certains objectifs au détriment d'autres. Plus précisément, s'il est vrai que le terrorisme et la sécurité dans le monde revêtent de l'importance, les questions liées au développement économique, social et politique le sont tout autant. C'est la raison pour laquelle sa délégation a toujours considéré que, pour réussir, l'effort collectif international contre le terrorisme doit être lié à la lutte contre ses racines profondes, à savoir la pauvreté, l'analphabétisme et le désespoir.

27. La réussite des programmes et la mise en œuvre efficace des directives des organes délibérants sont la responsabilité commune du Secrétariat et des États Membres. S'il appartient aux États Membres de veiller à ce que les délibérations intergouvernementales aboutissent à des directives ciblées, sans ambiguïté et claires, il appartient au Secrétariat de trouver les moyens les plus efficaces de s'acquitter de ses mandats et de fournir aux États Membres des informations complètes, précises et à jour. Ce n'est qu'à ce prix que les États Membres et le Secrétariat pourront se prévaloir d'un partenariat plein et entier et d'une responsabilité collective.

28. Le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/69) est le premier qui applique les principes de la budgétisation axée sur les résultats, présentation dans laquelle les objectifs sont clairement définis et mis en parallèle avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. Cela permet aux directeurs de programmes et autres

personnes concernées de recenser les meilleures pratiques et de les appliquer, de déceler les difficultés de mise en œuvre et de prendre en temps opportun des mesures rapides pour y remédier. Il convient toutefois de ne pas oublier que la résolution 58/269 de l'Assemblée générale sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement, ne représente que le début de la rationalisation du processus de planification et de budgétisation du système.

29. La résolution 58/269 stipule également que le remplacement du plan à moyen terme par le cadre stratégique et la nouvelle division du travail entre la Cinquième Commission, le Comité consultatif et le Comité du programme et de la coordination se feront à titre d'essai et feront l'objet d'une évaluation ultérieure. S'il est donc trop tôt pour que la Commission se prononce au sujet du nouveau processus, elle doit s'employer en priorité à consolider la budgétisation et la gestion axée sur des résultats au sein du système des Nations Unies et à améliorer l'aptitude de l'Organisation à définir clairement ses objectifs et à les rattacher aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès. Sa délégation s'emploiera à garantir que la planification et la budgétisation sous leur forme révisée soient non sélectives, transparentes et responsables.

30. **M. Park** Yoon-June (République de Corée) dit que, malgré la charge sans précédent que le passage à une budgétisation axée sur les résultats a fait peser sur le Comité du programme et de la coordination, il a pu, grâce aux efforts de son bureau, soumettre le rapport de sa quarante-quatrième session (A/59/16) à la Cinquième Commission. Le plan-cadre qui constitue le premier volet du rapport aidera l'Organisation à relever les défis de l'exercice biennal 2006-2007 et au-delà, en disposant de directives stratégiques claires pour chaque programme. Les 26 parties du plan-programme biennal constituent le deuxième volet, qui comporte des directives générales, des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès et se divise en sous-programmes. Sa délégation partage le point de vue exprimé à la séance précédente au nom de l'Union européenne selon lequel la Commission devrait se borner à réaffirmer les domaines prioritaires retenus dans les plans antérieurs à moyen terme.

31. Sa délégation s'inquiète que le rapport du Comité du programme et de la coordination contienne des recommandations pour 21 seulement des 26 programmes, ce qui gêne l'examen de la planification

des programmes au sein de la Cinquième Commission, qui a depuis reçu des recommandations de la Première Commission et de la Quatrième Commission au sujet de deux des cinq programmes restants. Sa délégation partage les préoccupations d'autres délégations selon lesquelles le CPC n'a pas non plus été en mesure d'améliorer ses propres méthodes de travail ou d'établir des recommandations stratégiques de caractère général pour guider le Secrétariat dans la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats, se limitant au lieu de cela à apporter de modestes modifications de forme. Le Comité devrait aborder ces deux questions en priorité à sa quarante-cinquième session.

32. La présentation du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/69) a été très améliorée en mettant l'accent sur les résultats obtenus plutôt que sur les produits exécutés. Sa délégation rend hommage au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour avoir publié le rapport sur papier, sous forme de CD-ROM et sur l'Internet, mais demande que le rapport lui-même soit plus concis et donc d'un emploi plus facile par les usagers. S'agissant du rapport du BSCI sur le renforcement du rôle des évaluations dans la conception, l'exécution et les orientations des programmes (A/59/79), il fait suite à la recommandation du BSCI visant à ce que les directeurs de programmes accordent plus d'attention à la planification des activités de suivi et d'évaluation.

33. **M^{me} Goicochea** (Cuba) déclare qu'à un moment où l'Organisation est critiquée et peu après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 58/269 sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement, le rapport du CPC est important. Cuba apporte son plein appui au CPC en tant qu'organe intergouvernemental chargé de la planification, de la budgétisation, du suivi et de l'évaluation. Toutefois, de nombreux problèmes se sont posés, non en raison de l'inefficacité du CPC – bien qu'il doive certainement examiner ses méthodes de travail afin d'en améliorer l'efficacité – mais plutôt du fait que les États Membres n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus politique. Ces difficultés ne se seraient jamais présentées si les programmes de travail biennaux avaient été parfaitement en harmonie avec les directives existantes, sans interprétations ou omissions. L'oratrice reconnaît avec la représentante des Bahamas que l'amélioration des méthodes de

travail est une question que le CPC devra lui-même régler.

34. Le cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Part I) et (Part II)] est le premier de ce type et doit être considéré comme ayant été établi à titre d'essai, conformément au paragraphe 5 de la résolution 58/269. L'approbation d'un certain nombre de programmes inscrits au plan-programme biennal a soulevé des difficultés, et le Secrétariat devra donc examiner ce processus afin de veiller à tirer des leçons de l'expérience passée. Sa délégation regrette que le temps manque pour examiner les différents programmes au cours des séances officielles de la Commission; elle fera part de ses vues lors des consultations officieuses et souligne que le fait d'avoir accepté cette situation à la session en cours ne doit pas être considéré comme constituant un précédent. Les comptes rendus analytiques des séances de la Commission doivent indiquer la position des États Membres, en particulier lorsqu'il s'agit de programmes pour lesquels aucun consensus n'a pu être trouvé.

35. La délégation cubaine déplore la manière dont le rapport du CPC rend compte de l'intensité des discussions que certains programmes ont suscitées entre les États Membres. La faute n'en revient pas au bureau, mais plutôt au Secrétariat, qui en a donné une image déséquilibrée. Ce déséquilibre doit être corrigé, car pour soutenir le rythme de leurs travaux, les États Membres se fondent volontiers sur le résumé des débats qui figure dans les conclusions et les recommandations du rapport. En particulier, le plan-cadre (Premier volet) n'insistait pas assez sur la question du développement, malgré l'attention que cette question avait reçue des grandes conférences internationales, notamment lors du Sommet du Millénaire. Au lieu de présenter fidèlement l'issue des consultations avec les services du Secrétariat et la position d'un certain nombre de délégations, ce rapport avait pris une tournure idéologique hors de propos.

36. Comme pour le cadre stratégique proposé, la délégation cubaine s'est associée au consensus concernant l'adoption du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/69), mais en rappelant que l'Assemblée générale n'a pas approuvé l'ensemble des propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration du processus actuel de planification et de budgétisation (A/58/395 et Corr.1). Cette délégation appuie les

conclusions et recommandations qui figurent aux paragraphes 38 et 41 du rapport du CPC, et suppose que des informations sur les produits continueront à être fournies.

37. Tout en appuyant la proposition du CPC visant à réexaminer le rapport du Secrétaire général sur le choix des priorités (A/59/87) à sa prochaine session, la délégation cubaine conteste le contenu de ce rapport, qui expose une position directement contraire semble-t-il aux priorités établies pour les programmes de l'Organisation. La question doit être examinée sur le plan technique et la réaffectation des ressources à l'intérieur des programmes – trait caractéristique du budget 2004-2005 – doit être régie par des directives claires afin d'éviter toute notion d'arbitraire.

38. **M. Elji** (République arabe syrienne) associe sa délégation à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, particulièrement concernant la terminologie utilisée aux paragraphes 2, 6, 22 et 26 du cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 [(A/59/6 (Part I)] et la nécessité de réviser le plan-cadre pour tenir compte des objectifs qui sont de longue date ceux de l'Organisation. Ces anomalies de terminologie devront être supprimées lors de la révision du cadre stratégique.

39. Bien que ses méthodes de travail soient bonnes en principe, le Comité du programme et de la coordination n'a pas rempli sa fonction en brouillant la distinction entre les questions techniques et budgétaires. Certains États Membres, en particulier les principaux pays donateurs qui critiquent le CPC pour son inefficacité, ont tenté d'utiliser des considérations financières pour modifier les mandats fixés par les organes délibérants au lieu de simplement exprimer ces mandats sous forme de programmes. Dans certains cas, par exemple le programme 21 (Réfugiés de Palestine), quelques États Membres ont invoqué des considérations financières pour exclure certains de ces mandats, alors que dans d'autres, par exemple le programme 2 (Affaires politiques), ils ont essayé d'imposer des programmes politiques. S'agissant du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), le rapport du Secrétariat est incomplet, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des langues officielles et la publication des documents sur papier. Sa délégation s'inquiète que le programme 6 (Affaires juridiques)

dépasse la portée des mandats fixés par les organes délibérants et celle des attributions du CPC.

40. En tant qu'organe technique, le CPC doit respecter son mandat. Des débats prolongés ont fait perdre du temps et certains programmes du plan-programme biennal n'ont pas été examinés. De même, toujours faute de temps, le CPC n'a pas été en mesure de terminer l'évaluation du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2002-2003 (A/59/69), dans lequel, en tout état de cause, certaines données font défaut et qui a été publié en partie sous forme électronique, bien que des copies sur papier aient été demandées dans toutes les langues officielles. Par ailleurs, le travail du CPC est suffisamment important pour mériter des comptes rendus analytiques.

41. M^{me} Samayoa-Recari (Guatemala), Vice-Présidente, prend la présidence.

42. **M. Kozaki** (Japon) dit que sa délégation est favorable au cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Part I) et (Part II)], qui définit les objectifs à long terme de l'Organisation. Toutefois, pour être efficace, le CPC doit procéder à des réformes. Si l'Assemblée générale, par sa résolution 58/269 sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies : programme pour aller plus loin dans le changement, a proposé des réformes au CPC, celui-ci n'a pas examiné à fond la question pour diverses raisons, dont le manque de temps.

43. Afin de pouvoir ajouter de la valeur au processus de budgétisation et de programmation, le CPC doit plus s'intéresser au suivi et à l'évaluation. À cet égard, la comptabilité analytique serait un instrument utile. En dernier lieu, l'orateur déclare que le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2002-2003 (A/59/69) est utile et que le BSCI devrait encore l'améliorer.

44. **M. Simancas** (Mexique) se demande si l'examen du programme 19 (Droits de l'homme) par la Troisième Commission, prévu tard dans la journée, influera sur les débats de la Cinquième Commission sur la question.

45. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission), répondant à la question posée par le représentant du Mexique, indique que les bureaux de la Troisième et de

la Cinquième Commissions se réuniront dans l'après-midi pour parler de l'état d'avancement du programme 19 sur les droits de l'homme.

46. **M^{me} Udo** (Présidente du Comité du programme et de la coordination) remercie les États Membres de l'intérêt qu'ils portent aux travaux du Comité du programme et de la coordination. Répondant aux observations formulées par le représentant de la République de Corée, elle indique que cinq programmes ont été renvoyés aux Grandes Commissions de l'Assemblée générale pour examen et décision. À sa connaissance, toutes ces commissions, à l'exception de la Troisième Commission, ont terminé l'examen des programmes et pris les décisions qu'elles ont jugées appropriées.

Point 113 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)
(A/C.5/59/L.10)

47. **Le Président** invite la Commission à examiner le projet de résolution A/C.5/59/L.10 intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ».

48. *Le projet de résolution A/C.5/59/L.10 est adopté.*

Point 118 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (suite) (A/59/359 et A/58/785)

49. **M. Hills** (Membre du Bureau du Vice-Secrétaire général), répondant à la question posée par le représentant des États-Unis d'Amérique concernant le suivi par le Secrétariat de l'initiative concernant l'intégrité de l'Organisation, réaffirme l'importance que le Secrétaire général attache à l'intégrité, à la déontologie et à l'obligation de rendre compte et sa volonté de s'attaquer aux sujets de préoccupation recensés dans la récente enquête sur la notion d'intégrité.

50. À cet égard, des progrès ont été enregistrés sur plusieurs fronts. En premier lieu, les résultats complets de l'enquête, accompagnés d'une lettre exposant les plans de suivi adressée à tous les fonctionnaires, ont été publiés sur l'Internet. Des réunions ouvertes ont été organisées par les départements afin de débattre des conclusions de l'enquête dans le contexte des réalités précises de chacun d'eux, et le Groupe de haut niveau chargé de mettre en œuvre ces plans, présidé par le

Vice-Secrétaire général, a tenu sa première réunion. Un groupe informel de volontaires membres du personnel sera aussi constitué afin de renforcer le dialogue avec le personnel sur les questions d'intégrité.

51. En deuxième lieu, un Groupe de travail placé sous la direction du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a également été mis en place pour formuler des directives plus rigoureuses pour les dénonciations et un projet de document directif est actuellement à l'étude. En troisième lieu, afin de mieux faire connaître le code de conduite professionnelle de l'Organisation et de fournir des informations sur le règlement des litiges, le Bureau de la gestion des ressources humaines a entrepris d'inclure des notions d'intégrité dans le perfectionnement et l'induction du personnel ainsi que dans les programmes d'orientation de haut niveau. Ce bureau a également entrepris de réviser la politique appliquée par différentes organisations au harcèlement sur le lieu de travail et se propose de publier prochainement une instruction administrative sur la question. En dernier lieu, une proposition de réorganisation du Groupe du suivi des responsabilités de haut niveau est actuellement à l'étude.

52. **M. Sach** (Directeur du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, Division de la planification des programmes et du budget), se référant au paragraphe 53 du rapport annuel du BSCI (A/59/359), rappelle que la représentante de Cuba s'est inquiétée de ce que le nombre de postes permanents du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ait été fixé à un niveau inférieur à ses besoins. Au cours des dernières années, le budget de ce département a été soumis à d'énormes pressions et, en raison essentiellement des efforts réalisés pour répondre à tous les services demandés pour les réunions, avait accumulé un déficit d'environ 30 millions de dollars à la fin du précédent exercice biennal. Toutefois, d'énormes efforts ont été faits pour rationaliser la gestion du Département et, en conséquence, une tranche supplémentaire de 14 millions de dollars a été ajoutée au budget pour garantir des ressources à la mesure des besoins.

53. La formulation de prévisions budgétaires n'est pas une science exacte. Il est impossible de deviner à l'avance quel sera le montant précis des besoins de services de conférence et, par ailleurs, l'adéquation des ressources allouées à cette fin ne dépend pas seulement

de leur montant, mais aussi de l'efficacité de l'usage qui en est fait. Actuellement, il n'existe toutefois pas d'écart important, entre les ressources nécessaires et les ressources allouées. Néanmoins, pour tenter d'améliorer l'équilibre entre intrants et sortants, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continuera à utiliser les nouvelles technologies.

54. La représentante de Cuba a également demandé des précisions sur le raisonnement à la base de la proposition du Secrétaire général visant à entreprendre un examen d'ensemble des opérations du BSCI. S'il est vrai que cet examen fournira l'occasion de recenser les points faibles et de mettre au point des mesures pour renforcer encore le Bureau, il appartiendra à l'Assemblée générale elle-même de décider s'il convient de poursuivre ou non cette initiative et d'en définir le mandat.

55. **M. Da Costa** (Directeur de la Division du soutien logistique, Département des opérations de maintien de la paix), répondant aux observations formulées par la représentante de Cuba au sujet de l'enregistreur du poste de pilotage, déclare que l'enquête du BSCI avait conclu que l'enregistreur de conversation en possession de l'ONU ne provenait pas de l'avion présidentiel accidenté le 6 avril 1994, mais qu'il n'avait pas été convenablement identifié ou examiné. Des membres du Département des opérations de maintien de la paix ont conclu, après une simple inspection visuelle, que l'enregistreur de conversation ne provenait pas de l'avion accidenté et cette hypothèse avait influé sur toutes les décisions ultérieures, notamment le fait de ne pas faire de rapport en remontant la chaîne de commandement. En outre, les procédures d'établissement de rapports au sein du Département ne tiennent pas les hauts fonctionnaires suffisamment informés de l'évolution de la situation sur le terrain.

56. Pour surmonter ces insuffisances, le BSCI a recommandé au Département des opérations de maintien de la paix de procéder à une analyse des risques liés au flux de l'information par la chaîne interne de commandement et d'adopter des procédures propres à atténuer les risques lorsque des questions importantes ne sont pas signalées aux échelons les plus élevés de la direction, en particulier en période de crise. Le BSCI lui avait également recommandé d'améliorer les procédures et les moyens d'archivage. Toutes ces recommandations ont été acceptées par le Département qui a commencé à les mettre en œuvre.

57. **M^{me} Goicochea** (Cuba) remercie M. Sach et M. Da Costa de leurs observations, mais demande qu'elles soient diffusées par écrit. Tout en ayant pris note de l'amélioration récente de la position budgétaire du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, les préoccupations que lui inspirent plus particulièrement les effectifs insuffisants du Département sont restées sans réponse. S'il est vrai que l'établissement de prévisions budgétaires n'est pas une science exacte, la planification des ressources devrait l'être. Le Secrétariat doit veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour permettre à l'Assemblée générale de s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

58. Sans voir pourquoi il faudrait procéder à un examen du BSCI, sa délégation serait disposée à poursuivre la discussion sur ce point. Toutefois, des précisions supplémentaires s'imposent quant aux modalités de cet examen. L'oratrice souhaite savoir si le BSCI a déjà été soumis à un examen par des organes appartenant à différents États Membres et, dans ce cas, à combien de reprises, et si ces examens ont été effectués conformément à des directives ou à un mandat précis.

59. En dernier lieu, l'incident de l'enregistreur de conversation du poste de pilotage a fait apparaître de sérieuses insuffisances du sein du Secrétariat. Dans la perspective de la réforme de l'Organisation, un véritable mécanisme de responsabilisation doit être mis en place afin d'éviter que des défaillances de cet ordre puissent se reproduire.

60. **M. Elji** (République arabe syrienne) exprime les graves préoccupations qu'inspire à sa délégation l'insuffisance des ressources affectées aux services des conférences et fait observer que le non-respect du principe du multilinguisme constitue une violation de la Charte des Nations Unies. Le Bureau des services de contrôle interne a conclu que les ressources demandées par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour la période biennale 2002-2003 ne suffiraient pas à couvrir les besoins de services de conférence. Il est donc très surprenant de constater que le Département a demandé des ressources encore inférieures pour la période biennale 2004-2005. Dans son premier rapport sur l'exécution pour la période biennale en cours, le Secrétariat doit veiller à demander des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. À cet égard, la délégation syrienne serait prête, si cela s'avérait nécessaire, à

approuver l'affectation de ressources supplémentaires au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

61. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne) indique que les activités du BSCI se déroulent conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui définissent son mandat, en particulier la résolution 54/244. Ses recommandations portent en principe uniquement sur les structures de l'Organisation et les méthodes de travail des organes dont les comptes sont vérifiés et le Bureau prend le plus grand soin pour éviter de formuler des recommandations qui empièteraient sur les mandats qui ont été confiés à ces organes étant donné qu'un accord intergouvernemental doit être demandé pour toute modification de fond. C'est ainsi, par exemple, que la vérification des comptes de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a abouti à une recommandation destinée à améliorer les méthodes de travail dans le domaine de la statistique, sans modification de son mandat.

62. Passant aux observations formulées par la représentante de Cuba au sujet de l'examen proposé du BSCI, l'orateur déclare que cet examen n'interviendra qu'une fois que l'Assemblée générale aura donné son accord et arrêté un mandat précis. Bien qu'il soit toujours disposé à parler des activités générales du Bureau avec des représentants des États Membres, aucun examen approfondi du BSCI n'a été réalisé par des organes nationaux et il n'est pas envisagé d'autoriser de tels examens à l'avenir, étant donné que le Bureau n'est soumis à un contrôle extérieur qui n'a pas été autorisé par l'Assemblée générale.

63. **M. Elji** (République arabe syrienne) reconnaît que les travaux du BSCI se sont considérablement améliorés au cours des cinq dernières années et que les écarts par rapport à son mandat ont été moins fréquents. Ses observations concernant l'audit des commissions régionales reposaient sur l'hypothèse que les commissions procéderaient à leur propre examen de l'audit, qui serait ensuite examiné par les États Membres.

64. **M^{me} Goicochea** (Cuba) dit que, tout en reconnaissant avec le représentant de la République arabe syrienne que les travaux du BSCI se sont sensiblement améliorés au cours des cinq dernières années, toutes les décisions prises par des organes intergouvernementaux, même celles d'ordre

administratif, font partie intégrante de leur mandat et, à ce titre, ne doivent pas faire l'objet de recommandations du BSCI.

65. Abordant encore une fois la question de l'examen proposé du BSCI, elle déclare savoir qu'au moins un État Membre a procédé à un examen du Bureau dans les années qui ont précédé la nomination de M. Nair. Aucune structure de l'Organisation des Nations Unies ne devrait être soumise à un examen par des organes de contrôle nationaux, même si des échanges officieux sur des questions d'ordre général entre le Bureau et les États Membres doivent être encouragés car ils améliorent leur compréhension mutuelle.

La séance est levée à 11 h 45.